

186 millions d'euros pour la préservation de la biodiversité ont été mobilisés par le plan de relance européen : l'exemple d'une nouvelle cartographie des herbiers de zostères dans le Golfe du Morbihan en région Bretagne

Le projet consiste à accompagner la conversion généralisée de mouillages classiques en mouillages innovants à moindre impact, afin de préserver les fonds marins du Golfe du Morbihan (herbiers de Zostère marine) avec le soutien du plan de relance de 276 000 € dans le cadre du dispositif de soutien aux aires protégées piloté par l'Office français de la biodiversité.



© Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Le Golfe du Morbihan abrite le plus vaste herbier de zostères de France après celui du bassin d'Arcachon, identifié à l'échelle de la façade Nord Atlantique Manche Ouest comme site majeur. Composant un système naturel complexe, ces plantes sous-marines où viennent s'alimenter, grandir ou se reproduire de nombreuses espèces, telles des hippocampes et de jeunes poissons, constituent de riches supports pour la biodiversité. Ces herbes jouent également un rôle important en filtrant l'eau et contribuent à limiter l'envasement. Cet écosystème méconnu et vulnérable est aujourd'hui directement affecté par les activités humaines, nécessitant d'imaginer des solutions innovantes pour concilier les différents usages.

Avec le soutien du plan de relance européen, une nouvelle cartographie des herbiers de zostères du Golfe va ainsi être élaborée, la dernière réalisée sur cette zone datant de 2002. Cet outil va permettre une meilleure prise en compte de cet habitat prioritaire dans la gestion du territoire et de préserver les fonds marins du Golfe.

Les zostères sont des plantes à fleurs marines, qui se développent sur des sédiments sableux et forment des herbiers. Elles constituent une ressource alimentaire essentielle pour plusieurs oiseaux au cours de leur hivernage et représentent un habitat à forte valeur écologique et patrimoniale. À ce titre, les zostères marines sont désormais recensées par l'Union européenne comme "habitats menacés" (Directive Habitats) et "habitats d'intérêt majeur" (Directive Cadre Eaux), nécessitant des mesures de gestion et de conservation particulières.

Région : Bretagne
Commune : Vannes
Année : 2021

Source : [Commission européenne](#) - [Préfecture de Bretagne](#)